

Présidence Simone Bonnafous (DGESIP).

1 - Moyens 2017

- Avis sur la répartition des moyens des établissements d'enseignement supérieur

SB précise que l'on ne présente ici que le budgétaire (pas l'extra-budgétaire).

Globalement, pour la MIREs = 27,1 Mds€ en AE et 27,02 Mds€ en CP. Soit +823 d'augmentation en AE. Le programme 150 = 13,3 Mds€. 12,6 Mds€ pour les opérateurs.

Dans le cadre du PLF 2017, et en application de l'article L232-1 du code de l'éducation, plusieurs annexes retraçant la répartition des moyens aux opérateurs d'enseignement supérieur du programme 150 pour 2017 sont présentées au CNESER.

L'annexe n°1 détaille l'évolution des moyens nouveaux notifiés entre 2016 et 2017 pour les opérateurs de l'enseignement supérieur ainsi que le montant de leurs subventions pour charges de service public (SCSP) pour 2017 ;

L'annexe n°2 précise la répartition des 1000 créations d'emplois ;

L'annexe n°3 présente les résultats de l'édition 2017 du modèle d'allocation des moyens (MODAL) pour les écoles d'ingénieurs.

Les augmentations annoncées pour 2017 comportent :

- une dotation de 60 M€ au titre du financement de 1000 créations d'emplois supplémentaires ;
- une dotation exceptionnelle de 100 M€ au titre de la démographie étudiante ; dont 75M€ pour les universités. Chaque université a reçu un minima de 200k€. Abondée ensuite après avoir observé l'évolution des effectifs sur 3 ans.
- les compensations de la hausse du point d'indice et de la mise en œuvre du PPCR (transformation progressive d'une partie de l'indemnitaire en indiciaire, revalorisation progressive des grilles indiciaires des différents corps concernés) ;
- le financement du CAS Pensions pour les néo-titularisations résultant du dispositif de déprécarisation « Sauvadet » ;
- le financement de la compensation des droits d'inscription des étudiants boursiers.

Les établissements d'enseignement supérieur ont été informés de la répartition de cette enveloppe supplémentaire afin de les aider dans l'élaboration de leur budget prévisionnel 2017, sous la forme d'un courrier de pré-notification de leurs moyens.

Ces moyens seront complétés par des crédits directement affectés sur le titre 2 « masse salariale » du budget de l'Etat, mais non affichés au sein de l'annexe précitée. Il convient également de rappeler que ces moyens seront abondés, en cours d'année, par des notifications ultérieures (PPCR, néo-titularisations Sauvadet...).

SL : l'UNSA a suffisamment dénoncé, chaque année, l'opération de communication qui entourait la présentation des projets de loi de finances, et le décalage qui pouvait exister avec la réalité vécue au quotidien dans les établissements, pour reconnaître que, cette

fois-ci, avec un effort de 823 M€, il s'agit d'un budget qui va dans le bon sens.

Bien sûr, l'on peut regretter que ces annonces ne soient pas encore à la hauteur des enjeux car la France reste encore loin de la perspective de 3% du PIB pour la recherche (dont 1% pour la recherche publique) et de 2% du PIB pour l'enseignement supérieur. Je rappelle que la France consacre en moyenne 1,49% de son PIB à l'enseignement supérieur VS 1,59% pour la moyenne des pays de l'OCDE et que ce résultat est mécaniquement gonflé par la dépense liée aux classes préparatoires (14.850€) qui sont spécifiques au modèle français et nettement supérieure à la dépense consacrée aux étudiants universitaires (de l'ordre de 6510€). En conséquence de quoi, 100 M€ pour la démographie étudiante, ce qui doit représenter autour de 2100 € / étudiant supplémentaire, cela reste très insuffisant. **Mais bon, c'est quand même mieux que si c'était moins bien !**

D'ailleurs, il suffit de comparer les chiffres avec ceux de 2014 à 2016 (au moins ceux annoncés au moment de la présentation des PLFI*) pour s'apercevoir que, cette année, la hausse est effectivement substantielle :

Mds€*	2014	2015	2016	2017
MESR	23,04	23,05	23,25	23,85
ESR	12,81	12,70	13,006	13,23
VE	2,45	2,5	2,54	2,72
R	7,77	7,76	7,71	7,9

On aurait quand même du mal à ne pas souligner cette dynamique ! Toutefois, échaudés par les nombreuses annulations de crédits auxquelles nous avons dû faire face ces dernières années, nous restons extrêmement vigilants quant à la sincérité des budgets initiaux. Enfin, comme la CPU, nous continuons de demander la compensation du GVT, à l'euro près. En revanche, contrairement à la CPU, nous ne demandons pas toujours plus d'autonomie parce que nous nous efforçons d'être cohérents ! **Pour l'ensemble de ces raisons, c'est vers une abstention de soutien et d'encouragement que nous nous apprêtons à voter.**

FSU : cf. Motion. Votera Contre.

CPU : se réjouit de cette augmentation mais regrette qu'il faille attendre la fin de la législature pour avoir une augmentation significative du budget. La CPU estime à 230 M€ le besoin lié à l'augmentation des effectifs étudiants. Parmi les points d'achoppement : pas de compensation du GVT pour 2017. Il faudrait de l'ordre de 60M€ pour le GVT. La CPU demande à ce que ces moyens soient inscrits au socle et une compensation intégrale du GVT. Appréciation équilibrée, mais plutôt positive.

FO : 10^{ème} anniversaire de la loi LRU. On arrive à un état de dégradation de l'ESR catastrophique. Votera Contre.

CFE-CGC : tout le monde doit passer aux RCE.

FAGE : dernier budget du quinquennat donc revient sur les 5 années. Apparition des

regroupements, massification de l'ESR mais limite des moyens. Encore insuffisant par rapport aux enjeux. Les besoins estimés par France Stratégie est de 11 Mds€ supplémentaires d'ici 2027. Quid de l'aide à la mobilité dans le cadre du PPL master. Abstention.

CFDT : satisfaction de voir le budget augmenter. La CFDT défend un modèle redistributif des moyens et ce qui est proposé ne suffira pas à compenser les établissements sous-dotés. Quid de l'immobilier (bombe à retardement) ? Faut des moyens / réforme master. Abstention.

UNEF : le vote est important politiquement. Il faut tenir compte de l'évolution sur ces 5 dernières années. 9 universités en déficit.

CGT : demande la fin de la précarité. Décalage entre les besoins et ce qui est octroyé. Voter contre.

PDE : signal positif mais insuffisant / aux besoins. Des inquiétudes, en particulier sur l'immobilier. Voteront Pour.

SNPTES : le secteur ESR n'est pas privilégié. Ne rattrape pas les baisses de ces dernières années. Voter contre.

La DGESIP répond longuement. Concernant les politiques de site, pour elle, c'est d'abord la reconstitution des universités pluridisciplinaires d'avant. Le ministère assume de laisser les établissements agir par eux-mêmes et de contrôler *a posteriori*.

Vote (65 votants) : 8 Pour (12,3%) ; 30 Contre (56,6%) ; 27 Abst. (41,5% dont l'UNSA).

- Budget Recherche

Lors de la séance du CNESER du 17 octobre dernier, un point d'information complet, suivi d'un débat, a été présenté sur le "budget recherche". Il n'avait pas été prévu de représenter celui-ci lors de la séance du 12 décembre où le CNESER doit se prononcer sur la répartition des moyens des établissements d'enseignement supérieur. Une organisation syndicale ayant fait part de son souhait qu'un vote ait lieu sur le budget recherche, un scrutin est donc organisé sur ce point. Dans la mesure où la présentation a déjà eu lieu (les documents présentés ont été renvoyés aux membres du CNESER), le scrutin n'est pas précédé d'une nouvelle présentation.

Vote : 3 Pour ; 53 Contre (dont l'UNSA – cf. CR CNESER du 17/10) ; 4 Abst.

2 - Projet de décret interministériel

- Projet de décret portant création du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels.

En coordination avec le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, et son Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER), le CNESERAC permet de combler l'absence d'instance consultative spécifique pour le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche relevant du ministère de la

culture et de la communication (MCC).

Le réseau piloté par le ministère de la culture et de la communication est composé de 100 établissements d'enseignement supérieur, formant plus de 37 000 étudiants, et de différentes structures de recherche. Domaines concernés : arts plastiques (design, graphisme, peinture, sculpture, photographie, arts appliqués...), arts du spectacle vivant (musique, danse, théâtre, cirque, marionnette...), domaines de l'architecture, du paysage, du patrimoine, du cinéma et de l'audiovisuel. La partie « recherche » de ce réseau aborde les mêmes domaines que la partie « enseignement supérieur », auxquels viennent s'ajouter les sciences humaines et sociales (économie et sociologie de la culture), le numérique, les pratiques linguistiques et les technologies de la langue, la lecture et le patrimoine écrit.

Le présent décret précise en outre la composition et le fonctionnement du Conseil.

L'UNEF propose 4 amendements qui réaffirment la notion de pilotage conjoint avec le MESR, une sorte de dialogue de gestion. La mise en place du CNESERAC qui avait été présentée il y a 9 mois. Une motion avait été votée à l'époque pour s'inquiéter de l'émiettement de l'ESR.

Adt 1 : le rapport annuel présenté au CNESERAC doit l'être également au CNESER.

Vote : **54 Pour (dont l'UNSA) ; 4 NPPV.**

Adt 2 : la liste des structures relevant du CNESERAC soit arrêtée par arrêté conjoint des 2 ministères.

Vote : **51 Pour (dont l'UNSA) ; Contre ; 1 Abst. ; 5 NPPV.**

Adt 3 : modification des modalités de votes des représentants étudiants pour calquer sur ce qui se fait pour le CNESER. L'UNEF veut le vote par correspondance et non par voie électronique.

Vote : **36 Pour ; 9 Contre ; 8 Abst. (dont l'UNSA) ; 5 NPPV.**

Adt 4 : surpris par la modalité transitoire qui prévoit que le CNESERAC puisse se réunir sans ses membres élus. L'UNEF propose qu'un délai de 9 mois soit prévu pour procéder aux élections après la publication du décret.

Vote : **51 Pour (dont l'UNSA) ; 6 NPPV.**

La CGT est d'accord avec les amendements de l'UNEF et soutiendra ensuite la création d'un CNESERAC.

CFTC : contre la multiplication des instances.

CFTD : pas très chaud non plus. Le texte non amendé n'est pas acceptable.

La FAGE soutient les adts de l'UNEF sauf le 3.

SUD suit ses collègues de la culture et votera contre. Mais pas de velléités de tout régenter. Pas de réticences de principes.

Vote sur le texte initial (58 votants) : 9 Pour ; 44 Contre (dont l'UNSA - nous

sommes contre le scrutin indirect) ; 6 Abst.

Vote sur le texte amendé : 26 Pour; 7 Contre ; 28 Abst. (dont l'UNSA).

3 - Etablissements

- *Projet de décret portant association de l'Ecole de design Nantes Atlantique à l'université de Nantes*

Le projet de texte présenté porte association de l'Ecole de design Nantes Atlantique à l'université de Nantes. Le décret d'association fixe les compétences mises en commun qui concernent la recherche et sa valorisation, l'offre de formation, la mutualisation d'enseignements, l'innovation et le développement économique régional, l'entrepreneuriat étudiant, les relations internationales, la vie étudiante, les ressources documentaires et des fonctions supports dont la formation des personnels. Des projets interdisciplinaires contribuant au développement du territoire pourront porter sur les thématiques du numérique, la ville du futur, le développement durable, la santé, l'industrie du futur et l'alimentation. Les CA et CT des établissements concernés ont voté favorablement.

Vote : 36 Pour (dont l'UNSA) ; 17 Contre ; 5 Abst.

4 - Formations

Santé

- *Projet de décret visant à modifier la composition du conseil scientifique en pharmacie.*

Les conseils scientifiques ont pour mission d'élaborer les questions pour les épreuves classantes nationales de médecine et les différents concours d'internat.

Au regard des évolutions mises en œuvre dans ce domaine, notamment avec la numérisation des épreuves classantes nationales et la modification du mode de travail des conseils scientifiques), il est apparu nécessaire de modifier le texte applicable pour rendre ces conseils plus opérationnels.

La modification de l'article D. 633-2 du code de l'éducation a pour objet d'apporter davantage de souplesse à la composition du conseil scientifique en pharmacie, dont les membres sont aujourd'hui fixés à huit et de laisser sa composition et ses modalités d'organisation déterminées par arrêté interministériel.

Cette même modification a été faite par décret en conseil d'Etat pour le conseil scientifique de médecine.

Vote : 59 Pour (dont l'UNSA) ; 1 NPPV.

Grade Licence

- *Projet de décret relatif à l'attribution du grade licence (ENAC et ENSM)*

Le présent projet de décret a pour objet l'attribution du grade de licence aux titulaires

du diplôme en gestion de la sécurité et exploitation aéronautique délivré par l'Ecole nationale de l'aviation civile (ENAC) ainsi qu'aux diplômes d'officier chef de quart machine et chef mécanicien 8000 kW délivrés par l'Ecole nationale supérieure maritime (ENSM).

L'obtention de ces diplômes permet dès lors à ses titulaires de faire valoir une certification au grade de licence pour la poursuite d'études en master et dans le cadre d'une mobilité internationale.

Vote : 55 Pour (dont l'UNSA).

CPGE

- *Projet d'arrêté fixant le thème des travaux d'initiative personnelle encadrés (Tipe) en mathématiques et physique (MP), physique et chimie (PC), physique et sciences de l'ingénieur (PSI), physique et technologie (PT), technologie et sciences industrielle (TSI), technologie, physique, physique et sciences de la Terre (BCPST) et technologie, biologie (TB).*

Ce projet d'arrêté fixe le thème des travaux d'initiative personnelle encadrés (TIPE) des classes préparatoires scientifiques de seconde année des voies : mathématiques et physique (MP), physique et chimie (PC), physique et sciences de l'ingénieur (PSI), physique et technologie (PT), technologie et sciences industrielles (TSI), technologie, physique et chimie (TPC) biologie, chimie, physique et sciences de la terre (BCPST), technologie-biologie (TB), pour l'année 2017 - 2018.

Le thème proposé pour l'année scolaire 2017 - 2018 s'intitule : **Milieux : interactions, interfaces, homogénéité, ruptures.**

Vote : 55 Pour (dont l'UNSA).

- *Projet d'arrêté fixant le thème du programme de droit des classes préparatoires économiques et commerciales, option technologique, en vue de la session des concours 2018.*

Le projet d'arrêté qui vous est soumis fixe le thème de droit des classes préparatoires économiques et commerciales, option technologique, en vue de la session des concours 2018.

Pour l'année 2017 et en vue de la session des concours 2018, la seconde partie du droit des classes préparatoires économiques et commerciales, option technologique, porte sur l'étude du thème suivant : « **Les obligations de l'entreprise dans ses relations avec les acteurs du marché** ».

Vote : 53 Pour (dont l'UNSA).

5 - Point d'information

- *La diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI).*

La DGRI (DirCab de Beretz) fait une présentation sur la Culture scientifique, technique et industrielle et ses relations avec la société. Les enjeux de la CSTI sont multiples :

Enjeu culturel : conforter notre culture commune, créer du lien social ;
Enjeu démocratique et citoyen : éclairer le débat public et les choix de société, lutter contre les prêt-à-penser, appuyer les politiques publiques ;
Enjeu éducatif : former les jeunes, les citoyens de demain ; amener les jeunes (filles) vers les carrières scientifiques et d'ingénieurs ;
Enjeu social : favoriser les facteurs d'inclusion.

Les acteurs de la CSTI foisonnent, tant sur le plan national que régional, de l'opérationnel au stratégique. La plupart des actions de CSTI sont le fait d'initiatives publiques ou privées et se passent au plus près du terrain, dans les villes, les campagnes.

Les actions sont financées essentiellement sur fonds publics par l'Etat, les régions, les départements, les communautés d'agglomération : 250 M€ récurrents / an de subvention d'Etat (P150, 172, 186) ; sans compter les collectivités territoriales et locales + 100 M€ au titre du PIA.

La loi Fioraso a inscrit la CSTI aux missions des établissements d'ESR avec décentralisation aux régions de la coordinations des actions de CSTI sur leurs territoires. Le décret du 4 juillet 2014 a modifié le CN de la CSTI : 22 membres + représentations de tous les acteurs privés et publics. Obj. Elaborer la stratégie nationale de CSTI articulée avec la SNR et la StraNES, agenda stratégique France Europe 2020.

Une gouvernance à 3 niveaux : local (initiatives des acteurs de la CSTI au plus près du terrain), régional (comités de coordination des acteurs animés par les régions – politique de CSTI et financement régionaux et selon la Stratégie nationale), national (DGRI avec création du département CSTI / Relations avec la société, actions et financement nationaux, CN de la CSTI – Stratégie nationale).

Méthodologie d'élaboration de la stratégie nationale de CSTI : concertation et échanges avec les acteurs de la CSTI, élaboration d'un document de travail (janvier 2014), Conseil national de la CSTI (4 réunions depuis novembre 2015). Le projet a été enrichi. Il est en cours de validation.

Les 7 thématiques retenues dans le cadre de la stratégie nationale (cf. PPT) : changement climatique (COP 21), les filles et les sciences, la techno numérique au service de la médiation scientifique, la culture éco et industrielle, les entreprises et les transferts d'innovation, la participation des citoyens, la médiation scientifique en appui à la décision publique, la diffusion de la science dans les médias.

5 axes : Connaissance et reconnaissance des acteurs de la CSTI, débat démocratique et appui aux politiques publiques, numérique, appropriation de la démarche scientifique, CSTI et innovations.

3 thématiques transversales : Développement durable, genre, histoire des sciences.

NB : 3200 actions menées dans le cadre de la Fêtes de Sciences 2016.

MOTION SUR LES MOYENS 2017 - Présentée par la FSU -

Ce budget 2017 témoigne d'une volonté d'accroître le financement de l'état pour l'esr mais cet effort reste insuffisant et arrive trop tard dans le quinquennat

Depuis 2009, la croissance du nombre d'étudiants n'a pas été accompagnée par une hausse du financement de l'enseignement supérieur à la hauteur des besoins et des enjeux d'élévation du niveau de qualification de nos concitoyens comme préconisé par la StraNES. Le financement de l'État qui représente 78% des ressources des établissements public et 9% des ressources des établissements privés en 2015 a baissé en euros constant entre 2009 et 2016 selon la note d'information de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), du mois de novembre 2016.

En faisant voter par la représentation nationale une augmentation du budget de fonctionnement l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire de cent millions d'euros, le gouvernement annonçait une mesure historique qui devait enfin, à l'issue de quatre années de « *sanctuarisation* » du budget (c'est à dire de sa stagnation en euros courants et de sa baisse en euros constants) prendre en compte l'augmentation de l'activités des universités, écoles et établissements de l'enseignement supérieur.

Si 2016 aura été la rentrée universitaire la plus difficile, les 100 millions d'euros supplémentaires du budget 2017 affectés aux établissements au titre de la hausse de la démographie étudiante sur les trois dernières années ne vont pas suffire à enrayer cette baisse des ressources. Sur cette période, cent mille étudiants supplémentaires ont été accueillis dans l'enseignement supérieur. L'effort financier de l'État pour ces étudiants supplémentaires se réduit donc à 1000 euros par étudiant en plus alors que le financement moyen alloué pour un étudiant en 2015 se montait à 11 680€.

Le CNESER n'a reçu que tardivement les clefs de répartition, qu'il n'a pas pu discuter, permettant de voir les logiques de répartition. Les universités et les écoles ne sont toutes pas égales face à l'afflux des étudiant.e.s. Or leurs dotations-socles respectivement de 200 000 et de 50 000€ sont identiques alors que les inégalités de dotation entre les établissements sont historiques. Il en résulte un sous financement et une paupérisation des établissements qui accueillent plus d'étudiants.

Comparativement aux allocations de moyens effectuées par l'algorithme SYMPA, les 100M€ de dotation supplémentaires sont 4 fois moindre que les besoins en fonctionnement et en personnels nécessaires pour augmenter l'activité due à l'afflux des étudiants entre 2013 et 2015.

Ainsi, comme les années précédentes l'affichage de 1000 créations d'emploi 2017, risque plutôt de se traduire par une baisse du nombre d'agents titulaires (-1200 entre 2012 et 2015) et un recours aux personnels contractuels et précaires (déjà +4150 entre 2012 et 2015). Les mesures d'austérité imposées aux UFR et aux laboratoires de recherche universitaires détérioreront les conditions de travail et les conditions d'études et risque à la fois d'augmenter la souffrance au travail et de faire baisser le taux de réussite des étudiants.

Plus généralement, l'accroissement des effectifs en licence comme en master (+15,5 % en M d'ici 2024 par rapport à 2014) doit s'accompagner d'une croissance du budget et des recrutements de personnels titulaires permettant d'assurer un taux d'encadrement garant d'une formation de haut niveau et de la réussite des étudiant.e.s, la répartition des ressources doit être régulée au niveau national, équitable entre les formations selon leur capacité garantissant l'égalité territoriale et permettant un développement pérenne de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Le financement moyen par étudiant devrait donc encore baisser en 2017. L'objectif de la STRANES de consacrer 2% du produit intérieur brut à l'enseignement supérieur en 2025 (soit 50 milliards d'euros contre 30 milliards aujourd'hui) dont le livre blanc concevant sa mise en œuvre, est attendu dans les semaines qui viennent, semble toujours être repoussés. La démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur n'est pas accompagnée ni par le Ministère ni par la représentation nationale.

Vote (65 votants) : 52 Pour (dont l'UNSA pour envoyer un message fort au prochain gouvernement quel qu'il soit) ; 13 Abst.